



Dépens d'appel - Pb règlement dépens

Par **Pascal26**, le **27/07/2010** à **10:21**

Bonjour,

La cour d'appel de Grenoble a, dans le cadre de mon divorce, condamné la partie adverse "aux entiers dépens de première instance et d'appel, avec pour ceux d'appel application des dispositions de l'article 699 du Code de Procédure Civile au profit de la SCP X, avoués associés".

Aujourd'hui, l'avoué X me réclame pourtant le règlement des dépens d'appel, argumentant que c'est la procédure normale et que je reste son principal débiteur (la partie adverse, bien que solvable, n'a pas donné suite à sa facture).

Aujourd'hui, j'ai reçu un commandement aux fins de saisie/vente d'un huissier pour le solde de ces dépens (j'avais déjà versé un acompte en début d'appel...).

Je pense que si je paye cette facture (bien que n'ayant pas été condamné à le faire) je ne reverrai jamais cet argent puisque c'est l'avoué qui est autorisé à le recouvrer ...

Que puis je faire ?

Merci de vos réponses.